

# Transmission des Plans de Déplacement d'Entreprise ou d'Administration - Modalités pratiques -

L'arrêté interpréfectoral relatif à la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère révisé pour le Nord et le Pas-de-Calais du 24 mars 2014 prévoit la transmission des Plans de Déplacement d'Entreprise (PDE) ou d'Administration (PDA) au Préfet avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## Envoi du dossier

L'envoi du dossier se fait à l'adresse suivante :

DREAL Hauts-de-France  
Service ECLAT / Pôle Air – Climat – Énergie  
44 rue de TOURNAI  
CS 40259  
59019 LILLE CEDEX

et/ou par mail :

via <https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr/>

à l'adresse : [ppa.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ppa.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr)

## Liste des informations à fournir :

- Nom de l'entreprise ou de l'administration, établissement(s) concerné(s) par le PDE/PDA, coordonnées
- Nom et coordonnées du correspondant PDE/PDA (dont l'adresse électronique). Enregistrement sur [www.ppa-npdc.fr](http://www.ppa-npdc.fr)
- Diagnostic comprenant :
  - une analyse quantitative et qualitative du site du point de vue de la mobilité :  
nombre de salariés,  
nombre de place de stationnement (voiture, vélos, deux-roues motorisées),  
fiche synthétique d'accessibilité du site,  
analyse de la flotte de véhicules de service...
  - une analyse des pratiques et des besoins de déplacement :  
répartition modale des trajets domicile-travail,  
analyse des modes d'approvisionnement et livraisons,  
améliorations envisageables...
  - un croisement des deux analyses

- Liste d'objectifs :
  - de réduction des déplacements
  - de report modal
  - d'étalement horaire
  
- Plan d'actions comprenant :
  - une liste des mesures prises ou envisagées
  - des mesures spécifiques en cas de pic de pollution
  - des mesures d'accompagnement
  
- Fiches actions comprenant :
  - intitulé de l'action
  - description de l'action (5 à 10 lignes)
  - objectif de report modal de l'action
  - indicateur de suivi et d'évaluation
  - budget, éléments de chiffrage de l'action
  - planning prévisionnel
  
- Budget PDE/PDA : montant annuel
  
- Moyens humains dédiés à la mise en œuvre et au suivi du PDE/PDA